



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du Conseil de Communauté du 30/03/2023
Sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc BURRUS

Nombre de membres 14
Etaient présents : 10 membres – 1 procurations – 11 votants

Administration Générale

264/2022 Désignation d'un secrétaire de séance

M. le Président expose :

« L'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales indique :

« Au début de chacune de ses séances le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en-dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations. »

L'article L 5211-1 du CGCT précise que ces dispositions sont applicables au fonctionnement de l'organe délibérant des EPCI.

Le Conseil Communautaire

DESIGNE Madame Régine ORSATI pour remplir les fonctions de secrétaire.

Délibération adoptée à l'unanimité (11 voix pour)


La secrétaire de séance,



Régine ORSATI



Le Président,



Jean-Marc BURRUS